Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2025 : Antilles-Guyane, septembre 2025

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Exercice 1 – La France et l'Europe dans le monde

Question 1. La carte met en valeur le rayonnement culturel et linguistique de la France : les centres culturels et instituts français, qui diffusent la langue française et les cultures francophones.

Question 2. Le rayonnement est mondial : la carte montre des instituts français sur tous les continents (États-Unis, Mexique, Brésil, Argentine, Madagascar, Chine, Australie…), avec de nombreux pays d'Afrique et d'Asie. Il est aussi européen : le zoom sur l'Europe montre des instituts dans presque tous les pays, en particulier en Espagne, en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas, où les symboles sont plus grands.

Question 3. Le soft power est la capacité d'un pays à convaincre et à influencer les autres par des moyens non-coercitifs, c'est-à-dire sans utiliser la force ou la violence : diplomatie, économie, culture. Exemple : le réseau diplomatique, la promotion de la francophonie, ou le classement de la France à la première place du Soft Power 30 en 2019.

Question 4. Au moins trois éléments à relever : membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU ; une des neuf puissances nucléaires du monde ; réseau diplomatique important et soft power (francophonie) ; première puissance militaire de l'Union européenne (plus de 200 000 militaires), qui participe à des opérations de maintien de la paix et humanitaires dans le cadre de l'OTAN et de la Coopération structurée permanente ; deuxième puissance maritime du monde grâce à l'Outre-mer ; base spatiale de Kourou (fusées Ariane, satellites Copernicus et Galileo).

Question 5. Modèle de réponse : l'influence de la France est mondiale : sa diplomatie (siège permanent à l'ONU), sa culture et sa langue (réseau d'instituts français sur tous les continents, francophonie), sa puissance militaire et sa présence maritime grâce à l'Outre-mer lui donnent un rôle sur tous les océans et dans les organisations internationales. Elle intervient aussi dans l'espace avec Kourou. Mais sa puissance connaît des limites : le nombre d'instituts est bien plus faible dans de nombreux pays (un seul dans beaucoup d'États) que dans quelques grands pays ; la France est surtout puissante à l'échelle européenne, et elle dépend de ses partenaires (OTAN, Union européenne) pour ses opérations. Elle est dépassée en population, en économie et en puissance militaire par les États-Unis et la Chine, concurrencée par d'autres langues comme l'anglais, et ses moyens sont limités par son poids démographique et son endettement. Le soft power ne remplace pas la puissance économique.

Exercice 2 – 1944-1947 : refonder la République

1 – Développement construit

Ce que le correcteur attend : le contexte de la Libération (GPRF, de Gaulle), les réformes

politiques (droit de vote des femmes, Constitution de la IVe République en 1946, retour des libertés), économiques (nationalisations, planification) et sociales (Sécurité sociale, comités d'entreprise), le programme du CNR.

Texte modèle.

À la Libération, en 1944, la France est en ruines et le régime de Vichy s'effondre. Le général de Gaulle dirige le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), qui rétablit la légalité républicaine. Comment la République se refonde-t-elle entre 1944 et 1947 ?

D'abord, la démocratie est rétablie et redéfinie. Les libertés (presse, partis, syndicats) sont rétablies. Par l'ordonnance du 21 avril 1944, les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité, qu'elles exercent pour la première fois en avril-mai 1945, aux élections municipales, puis en octobre 1945. Un référendum et des élections désignent une Assemblée constituante. Un premier projet de Constitution est rejeté en mai 1946, puis la Constitution de la IVe République est approuvée par référendum en octobre 1946. Elle donne la priorité au Parlement. De Gaulle, en désaccord, avait démissionné en janvier 1946.

Ensuite, des réformes économiques appliquent le programme du Conseil national de la Résistance (« Les jours heureux », 1944). L'État nationalise de grandes entreprises pour reconstruire le pays : charbonnages, Renault (qui avait collaboré), EDF-GDF, Air France, banques. Un Commissariat général au Plan, créé en 1946 (Jean Monnet), organise la reconstruction.

Enfin, des réformes sociales sont engagées : la Sécurité sociale est créée en octobre 1945 (assurance maladie, retraites, allocations familiales), et des comités d'entreprise sont mis en place. Les droits des travailleurs et la protection contre les risques sont renforcés.

Entre 1944 et 1947, la République est ainsi refondée : démocratie élargie aux femmes, nouvelle Constitution, nationalisations et protection sociale. Ces réformes fondent l'État providence français. Mais en 1947, la guerre froide et les tensions politiques fragilisent la IVe République.

2 – Repères historiques (annexe)

1. À placer sur la frise, avec la date dans le cadre : **A** – indépendance de l'Algérie : 1962 (5 juillet 1962, après les accords d'Évian) ; **B** – loi Veil sur l'IVG : 1975 (17 janvier 1975) ; **C** – droit de vote des femmes : 1944 (ordonnance du 21 avril 1944, appliquée en 1945) ; **D** – élection de François Mitterrand : 1981 (10 mai 1981). Chaque événement est relié par une flèche à la graduation de la bonne année (C entre 1940 et 1950, A juste après 1960, B entre 1970 et 1980, D juste après 1980).

2. La guerre froide (1947-1991) : on colorie la frise de 1947 (doctrine Truman, début de l'affrontement entre les deux blocs) à 1991 (disparition de l'URSS), au-delà de la graduation 1990, en inscrivant les deux dates. Selon les programmes, on accepte aussi 1947-1989 (chute du mur de Berlin).

Exercice 3 – Le vote et la démocratie représentative

Question 1. C'est la Constitution (de la Ve République, 1958) qui garantit la souveraineté nationale (article 3).

Question 2. Un moyen à nommer : voter aux élections (suffrage universel direct ou indirect) pour élire ses représentants ; participer à un référendum.

Question 3. Ils sont tous les deux élus au suffrage universel direct par les citoyens : ils détiennent leur pouvoir de la volonté du peuple, qui leur délègue l'exercice de la souveraineté nationale. Ils en sont les « dépositaires ».

Question 4. Dans le budget participatif, les habitants proposent des idées (1 427 idées) puis votent pour leurs projets favoris (plus de 6 000 votants) : les citoyens décident directement d'une partie de l'utilisation de l'argent de la ville. C'est une mise en œuvre de la démocratie : le pouvoir est exercé par les citoyens et au service de l'intérêt général (« gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »), grâce à un vote ouvert à tous.

Question 5. Modèle de réponse : je propose la création d'un jardin potager et de bancs à l'ombre dans la cour du collège, afin d'améliorer le cadre de vie, de favoriser les échanges entre élèves et de sensibiliser à l'écologie. Pour encourager les élèves à aller voter : premier argument, voter permet à chacun de donner son avis et de décider du projet qui l'intéresse, car chaque voix compte et l'égalité entre élèves est respectée ; deuxième argument, voter est une responsabilité de citoyen et un apprentissage de la démocratie : le projet choisi sera légitime parce que le plus grand nombre aura participé, et le collège sera un lieu de vie meilleur pour tous.

Conseils pour le jour J

- Pour la carte, lisez la légende (taille des carrés = nombre d'instituts) et citez des pays précis comme preuves.
- Pour définir une notion (soft power), reprenez les mots du document, puis donnez un exemple tiré du texte.
- Dans le développement construit, présentez les réformes politiques, économiques et sociales en trois parties, avec des dates (1944, 1945, 1946).
- Sur la frise, repérez d'abord l'échelle : les événements doivent tomber sur la bonne année, pas seulement dans la bonne décennie.
- En EMC, citez les mots de la Constitution (souveraineté nationale, suffrage universel, référendum) et donnez toujours deux arguments quand on le demande.